



# Conditions générales de vente

## Prestations de formation

### Clients professionnels et entreprises

#### 1. Objet et champ d'application

Les Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la **SARL CLIC & BAT**, pour le compte **d'un professionnel ou d'une entreprise**.

Les relations avec les **autres types de clients** (Demandeurs d'emploi, particuliers...) finançant leur formation avec la contribution de France Travail, de leur Compte Personnel de Formation, ou bien avec un financement personnel, sont régies par les conditions générales associées :

- KAIROS pour les financements Pôle emploi
- Caisse des Dépôts et Consignations (EDOF) pour les financements CPF
- CGV Particuliers pour les financements de clients Particuliers

Tout Contrat signé par le Client implique son adhésion entière et sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente, qui prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier, hors accord explicite de la SARL Clic & BAT, sur toutes les Conditions Générales d'Achat du Client.

Ces CGV s'appliquent dès la contractualisation entre le Client et CF2i (voir ci-dessous les modalités d'engagement du Client) sans limite de temps (concernant l'utilisation des données, informations, droits d'auteur...). C'est la version en vigueur au moment de la contractualisation qui s'applique.

#### 2. Définitions

**CF2i** : la SARL CLIC & BAT est identifiée dans ce document par sa marque commerciale « CF2i »

**Client** : représentant habilité de l'entreprise qui souhaite former un ou plusieurs de ses collaborateurs, salarié(s) ou non salarié(s) (gérant).

**Contrat** : convention de formation professionnelle conclue entre CF2i et le Client.

- Il précise l'intitulé de la formation, sa nature, les modalités de son déroulement, la sanction de la formation ainsi que son prix, les Participants concernés, la durée, les dates, lieu et horaires.
- Il est accompagné de la Fiche descriptive (ou du programme) de formation
- Il peut prendre la forme
  - de la Proposition commerciale de CF2i acceptée par le Client (avec sa signature « Bon pour accord »),
  - de la Convention de formation signée par le Client,
  - d'un contrat en bonne et due forme,
  - d'un Bon de commande émis par le Client et validé par CF2i,
  - d'une Facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

**Formation « Catalogue »** : formation « standard » répondant à des objectifs prédéfinis, accessibles sous condition de prérequis également prédéfinis, et suivant un déroulé pédagogique standardisé.



# Conditions générales de vente

## Prestations de formation

### Clients professionnels et entreprises

Formation « Personnalisée » : formation « sur mesure » répondant à des objectifs spécifiques et suivant un déroulé pédagogique adapté aux besoins du Client.

Formation interentreprises : Formation « catalogue » réalisée pour plusieurs Participants d'origines diverses (personnes en reconversion, demandeurs d'emploi et/ou collaborateurs de plusieurs entreprises...), dans les locaux de CF2i (détenus, loués ou mis à disposition) et/ou à distance.

Formation intra-entreprise : Formation réalisée pour le compte exclusif du Client, réalisée dans les locaux du Client, de CF2i, d'un tiers et/ou à distance.

Inscription à une formation : un Participant (ou un responsable de l'entreprise) s'inscrit à une formation Interentreprise.

Commande d'une formation : une entreprise commande une prestation de formation Intra-entreprise pour un ou plusieurs collaborateurs.

Support : tous les documents à dimension pédagogique (utilisé comme outil pour la montée en compétence du Participant) remis ou transmis au Participant avant, pendant ou après la formation.

OPCO/FAF : OPérateur de COmpétence / Fond d'Aide à la Formation du Client.

CGV : Conditions Générales de Vente (le présent document)

### 3. Inscription à un stage interentreprises / commande d'une formation intra-entreprise

Afin qu'elle soit prise en compte, l'inscription / La commande doit être confirmée via un Contrat signé par le Client et transmis à CF2i, par mail ou courrier, au moins 15 jours avant le début de la formation.

Ce contrat doit être accompagné du versement de l'acompte indiqué sur le devis.

Cas particuliers :

- En cas de financement total du montant de la formation par un OPCO/FAF, avec subrogation (règlement direct de CF2i par l'OPCO/FAF), l'accord de prise en charge stipulant ce mode de règlement doit être transmis à CF2i (ou mis à disposition de CF2i via la plateforme de l'OPCO/FAF) avec le contrat avant le démarrage de la formation. Il exonère alors le Client du versement de l'acompte. Sans la fourniture de ce document avant le démarrage de la formation, le Client sera facturé et devra régler le solde du prix de la formation directement à CF2i (charge au Client de se faire ensuite rembourser par son OPCO/FAF).
- Pour les Clients « publics » (facturation par Chorus) ou les groupes privés fonctionnant avec un système d'engagement de dépense, la transmission d'une commande indiquant le N° d'engagement pourra exonérer du versement de l'acompte

Sans ces éléments d'engagement (Contrat avec acompte, accord de subrogation, bon de commande...), l'inscription / la commande ne sera pas prise en compte.



# Conditions générales de vente

## Prestations de formation

### Clients professionnels et entreprises

A l'inverse, dès réception de l'ensemble des éléments d'engagement nécessaires, CF2i s'engage à mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour mettre en œuvre la prestation commandées dans les conditions précisées.

#### 4. Confirmation d'inscription ou de commande et convocation

Dans les jours qui suivent la réception effective par CF2i du Contrat, accompagné de l'acompte ou d'une des autres formes d'engagement précisées ci-dessus, CF2i confirme la commande / l'inscription par différents moyens : envoi direct d'une convocation, mail de confirmation d'inscription, appel téléphonique....

Une convocation, valant confirmation définitive, est adressée par e-mail au responsable de l'inscription une dizaine de jours avant le démarrage de la formation. CF2i s'engage alors à dispenser la formation aux conditions prévues dans le Contrat :

- pour les formations Intra-entreprise : formateur « réservé » aux dates prévues, préparation et logistique engagée...
- pour les formations Inter-entreprise : place réservée dans le groupe aux dates prévues

#### 5. Annulation de l'inscription ou de la commande par le Client

En cas d'annulation de l'inscription (formation Inter-entreprise) ou de la commande (formation Intra-entreprise) par le Client, une indemnité est due par le Client pour couvrir la perte de Chiffre d'affaires et les frais engagés par CF2i (formateur, salle, logistique, frais administratifs...)

		Date de l'annulation	
		Plus de 15 jours ouvrés avant le démarrage de la session	Moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation / Absence du Participant inscrit
Indemnité due par le Client	Stage inter entreprise (*)	<ul style="list-style-type: none"><li>• 500 €, si montant HT de la formation &lt; 2 000 € HT</li><li>• 700 €, sinon</li></ul>	100% du coût total
	Stage intra entreprise	<ul style="list-style-type: none"><li>• 600 € / jour de formation</li></ul>	

#### 6. Annulation par CF2i

##### Formation Inter-entreprises

CF2i pourra annuler une inscription à une formation Inter-entreprises (stage complet, manque de Participants, indisponibilité de son consultant formateur...) sans dédommagement ni pénalité à verser au Client.

##### Formation Intra-entreprise

CF2i pourra annuler une commande d'une formation Intra-entreprise (Indisponibilité de son consultant formateur, contraintes logistiques...) sans dédommagement ni pénalité à verser au Client.



# Conditions générales de vente

## Prestations de formation

### Clients professionnels et entreprises

CF2i proposera alors au Client une autre solution de formation (autre date de formation, changement de modalité...). Le Client pourra accepter cette proposition ou annuler son inscription ou sa commande. Dans ce dernier cas, le Client sera remboursé des sommes déjà réglées.

#### 7. Conditions financières

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les factures sont payables à réception de la facture, sans escompte. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué directement par l'OPCO/FAF dont il dépend, il doit :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- transmettre l'accord de prise en charge de l'OPCO/FAF stipulant le règlement direct à l'organisme de formation avant le début de la formation,
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO/FAF.

En cas de prise en charge partielle du coût de la formation par l'OPCO/FAF, le reliquat est facturé au Client.

Si CF2i n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO/FAF avant le 1er jour de la formation, l'intégralité du coût de la formation sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO/FAF, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

#### 8. Délais de paiement entre professionnels et pénalités de retard

En cas de retard de paiement par le Client, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est appliquée. Son montant est égal à 40 €.

Une indemnisation complémentaire sera demandée lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire.

L'indemnité forfaitaire est due même en cas de paiement partiel de la facture.

Des pénalités de retard s'appliqueront également pour chaque jour de retard de paiement. Le taux appliqué par CF2i à compte de la diffusion de ces CGV est de 20% par an. Ce taux s'applique sur le montant TTC de la facture impayée



# Conditions générales de vente

## Prestations de formation

### Clients professionnels et entreprises

#### 9. Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la Fiche descriptive de la formation, le Contrat ou la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la Convocation.

#### 10. Obligations et Responsabilité de CF2i -Formation

CF2i s'engage à dispenser la formation dans le respect des règles de l'art. S'agissant d'une prestation intellectuelle, CF2i n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, CF2i ne pourra être tenu responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de CF2i, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

#### 11. Supports pédagogiques

Les Supports sont remis aux Participants avant, ou lors de la formation, au format papier, ou sous forme de fichier dématérialisé.

Ils sont la propriété de CF2i (Cf. ci-dessous la licence d'utilisation)

Le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations ou à des tiers lesdits Supports sans un accord écrit préalable de CF2i.

#### 12. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Définition d'une « Information » : toute information divulguée par CF2i au titre ou à l'occasion de la formation.

Il est expressément convenu que toute Information doit être considérée comme confidentielle et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de CF2i. Le droit de propriété sur toutes les Informations que CF2i divulgue, quelle qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à CF2i.

En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses



# Conditions générales de vente

## Prestations de formation

### Clients professionnels et entreprises

propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les Participants.

La divulgation d'Informations par CF2i ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, CF2i accorde au Participant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du Support de formation fourni, et ce quel que soit le support. Le Participant a le droit d'effectuer une impression unique de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de CF2i ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation.

Le Participant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de CF2i :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ou distribuer le Support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales,
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle,
- de sous licencier, louer et/ou prêter le Support de formation,
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le Support associé.

### 13. Ethique

Définition d'un « Acte de Corruption » : offre, rémunération ou paiement ou avantage, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties, un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage.

Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a réalisé ni ne réalisera d'Acte de Corruption.

Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à CF2i

Le Client garantit :

- que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables,
- qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations,
- qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte,



# Conditions générales de vente

## Prestations de formation

### Clients professionnels et entreprises

- que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

La preuve de l'existence de ces règles et procédures évoquées supra sera communiquée sur demande à CF2i.

Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à CF2i de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts

#### 14. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, CF2i est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec les équipes de CF2i, et éventuellement avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin de préparation, animation, et suivi des formations et certifications.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de CF2i ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer CF2i en écrivant à l'adresse suivante : [dpo@CF2i.fr](mailto:dpo@CF2i.fr)

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, CF2i s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, CF2i s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations.
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.
- En cas de sous-traitance, CF2i se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

#### 15. Communication

Le Client autorise expressément CF2i à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de ses documents commerciaux et de communication.



# Conditions générales de vente

## Prestations de formation

### Clients professionnels et entreprises

#### 16. Loi applicable et juridiction

Les Contrat et tous les rapports entre CF2i et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Bordeaux quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Fait à Mérignac, le 09/06/2024